



## Immigration pour un pere etranger

Par **Arwya2009**, le **05/11/2009** à **00:31**

Bonjour,

Je voudrais poser une question qui me panique : j'ai une copine qui est française et moi je suis étranger, elle est enceinte et que je ne peux pas travailler en France. Alors, je voudrais savoir si, avec l'enfant qui va naître, j'aurai la possibilité d'avoir des papiers en règle (titre de séjour longue durée) afin de pouvoir travailler et aider ma copine à élever notre enfant. Merci.

Par **jeetendra**, le **05/11/2009** à **09:48**

[fluo]Service juridique de l'Association ADATE[/fluo]  
5, place Sainte-Claire 38000 Grenoble  
tél. : 04 76 44 92 71 • fax : 04 76 63 80 10  
service.juridique@adate.org  
www.adate.org/

Bonjour, vous pouvez d'orès et déjà faire une reconnaissance prénatale ça pourra vous protéger contre une éventuelle reconduite à la frontière manu militari, contactez le service juridique de l'Association ADATE à Grenoble, ils vous expliqueront ce qu'il faut savoir et faire, courage à vous, bonne journée.

Par **Arwya2009**, le **05/11/2009** à **14:56**

merci je m'y attelle de suite  
bonne journée a vous